



## AVIS PUBLIC

---

### AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LA DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE ET D'AUDITION PUBLIQUE – 343, RUE MICHAUD

---

**Avis public** est par la présente donné :

Qu'une demande de démolition a été déposée conformément du Règlement numéro 6-7-2 (2023) régissant la démolition d'immeubles pour un bâtiment résidentiel sis sur le lot désigné comme étant le numéro 3 311 353 du cadastre du Québec, situé au 343, rue Michaud.

Conformément à l'article 148.0.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le Comité de démolition de la Ville de Coaticook sera saisi de la demande lors de la réunion qui se tiendra le 12 janvier 2026 à 19 h 00 au 150, rue Child, à la salle du conseil. Cette réunion est ouverte au public et toute personne intéressée peut se faire entendre.

Que toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée, à l'attention de : Madame Geneviève Dupras, greffière à l'adresse courriel : [g.dupras@coaticook.ca](mailto:g.dupras@coaticook.ca).

Fait et donné, le 18 décembre 2025

La greffière,

Geneviève Dupras

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 18 décembre 2025 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 18 décembre 2025.

Donné à Coaticook, ce 18 décembre 2025.

La greffière,



Geneviève Dupras